

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 6 OCTOBRE 2021 A 20h30 en MAIRIE.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCIAN Jean Marc, BELLOUZE Daniel, BERGER Arlette, COUDEYRE Ghislain, DUSSUC Marie-Hélène, GENOUX Michel, JOLY Laurence, LOPEZ Marion, MICHEL Rémi NEYRON Bernard, PICCARD Maxime

Excusés CRAUSAZ Frédéric, MARCHAND Mélanie, PERNET Pascale, PERRIER Marie Laure

Procurations : PERNET Pascale pour BERGER Arlette

Convocation du 27/09/2021

Secrétaire de séance : **COUDEYRE Ghislain**

**Validation à l'unanimité du procès-verbal dernier conseil municipal du-8-septembre 2021**

### **Demande d'ajout acceptée à l'unanimité**

**Location salle des fêtes**

#### **LOCATION SALLE DES FÊTES**

Les associations ont posé leurs dates de manifestations, les demandes externes à la commune affluent.

Il est prévu de demander un objet précis de la location pour les demandes des habitants afin d'éviter les sous locations qui sont interdites et seront vérifiées par les élus le jour de la manifestation

Les manifestations du week-end, suite à la crise sanitaire engendrent un surplus de travail aux agents techniques afin de s'assurer que tout soit désinfecté. Un devis sera demandé à une entreprise de nettoyage et le montant pourrait se voir ajouté à la prestation de location.

Règlement de la salle des fêtes : annulation du paragraphe concernant la scène puisque le rideau électrique dont la manipulation engendrait des pannes a été enlevé.

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DIA**

Monsieur GOJKOVIC Miroslav 4, Chemin de Charrière- Volognat 01460 NURIEUX-VOLOGNAT / Madame MADEIRA - CARDOSO Paola 6, Chemin de Charrière 01460 NURIEUX-VOLOGNAT pour un **logement de 96,76 m2 soit 491/1000 ème du 455 AB N° 232 - 332 m²** (acheté en décembre 2020).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**-renonce à exercer le droit de préemption pour le prix de vente demandé de ce logement de 96,76 m2 soit 491/1000 ème de 455 AB 232 acquise en décembre 2020.**

**-remarque que les 2 places de parking /logement ne sont pas identifiées sur la vente.**

**-dit que par rapport à son projet de parkings à proximité de l'église, le conseil pourra exercer son droit de préemption en cas de vente des lots 2,3 et 4 ,**

Monsieur CESKO Suvad : 7, Route du Berthiand 01460 NURIEUX-VOLOGNAT / Monsieur SCALSE Olivier 13, Allée des Roses 01100 ARBENT parcelle AD N° 200 - 115 m² Bâti sur terrain propre

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, renonce à exercer le droit de préemption**

Monsieur HOARAU Pascal : 5, Chemin de la Lumène 01460 NURIEUX-VOLOGNAT / Monsieur PIROUX Frédéric 43, Rue de LANDEYRON 01460 MONTREAL-LA-CLUSE parcelle ZC N° 241 - 986 m² ZC N° 243 - 2324 m² ZC N° 244 - 0056 m² Bâti sur terrain propre

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité renonce à exercer le droit de préemption**

#### **CESSION ELARGISSEMENT CHEMIN DE LA TOUR**

Pour faire suite à la demande la commune de modifier la largeur du chemin, Monsieur Revoy Jean Philippe propriétaire de la parcelle AH 318 a demandé au géomètre de prendre en compte celle-ci.

Total des surfaces récupérées par la commune : 114 m2 pour la somme de 2156 € TTC. La commune réglera ainsi la largeur du chemin rural AH 317 et l'alignement chemin de la Tour.

Les frais pour le nouveau bornage et le Notaire sont à la charge de la commune.

Le futur acquéreur FONTA Steve est d'accord avec cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**-DECIDE** de modifier la largeur du chemin rural pour l'entretien de la forêt

**-DECIDE** de procéder à l'alignement de la parcelle AH318 par rapport à la voirie

**-DIT** que les 114 m2 seront réglées à Monsieur REVOY Jean Philippe pour la somme de 2156 € TTC

-DIT que les frais de bornage et de notaire concernant cette reprise seront à la charge de la commune

## **FONDATION DU PATRIMOINE**

Une convention de collecte de dons a été signée par Irène & Régis IMBERT (Délégués départementaux de l'Ain - Fondation du Patrimoine). Madame la chargée de mission à la fondation du patrimoine a transmis à la mairie le dossier pour les journées du patrimoine.

Une affiche a été transmise avec le bulletin de dons.

Le flyer doit permettre de collecter des dons par chèque. La convention est valable pour 6 mois (art. 1) et la reconduction sera faite par avenant sur condition de compléter le dossier administratif, et notamment de valider le montant des travaux soutenus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention

## **TRAVAUX**

### **- Avancement du chantier de réaménagement ancienne poste**

Dépose des installations électriques en cours

Les cloisons seront démontées le 15 novembre

Le plombier déposera la chaudière.

### **- Chapelle de Mornay et son cellier**

La réunion de préparation de travaux a eu lieu le 24 septembre 2021.

### **- Avancement de la Zac de Nurieux-Croix Chalon**

En date du 20/09/2021 : le diagnostic écologique est terminé ainsi que le déplacement de la ligne à haute tension.

La consultation des entreprises pour le prolongement de la voie est en cours avec un objectif de démarrage des travaux en novembre

## **DIVERS**

### Forêt :

Compte rendu AG communes forestières du 04/10/2021

Estimations de parcelles forestières transmises aux propriétaires pour réponses

Récapitulatif de la répartition des charges pour la cabine de médecine/télétransmission à Montréal-la Cluse :

Pour l'année 2020, la part de la commune pour 1050 habitants est évaluée à 14,96% du montant total soit 615,39 €.

Plaquette du patrimoine pour distribution aux habitants en cours d'élaboration.

Dons pour la rénovation de la chapelle de Mornay : Des dons ont déjà été effectués pour la rénovation de la chapelle de Mornay et son cellier. Les dons pour sauver la Chapelle de Mornay sont possible à partir d'un bulletin disponible en mairie ou alors directement sur internet sur le site : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-de-mornay-et-son-cellier-a-nurieux-volognat>

Chats errants : De nombreuses plaintes pour les chats errants ont été rapportées en mairie. Cette année la mairie a mené une grande campagne de stérilisation des chats errants, celle-ci est finie pour 2021. Il est possible de venir nous rapporter la présence de chats pour la prochaine campagne de 2022.

Projet de convention pour le service civique à l'école avec pour mission la mise en place d'un conseil municipal de jeunes les vendredis de 14h45 à 15h30 pendant 27 séances

Suite à des perturbations dans le bus scolaire une charte de bonne conduite a été élaborée par les agents

### Comités et assemblées :

Comité de fleurissement à Bellignat le samedi 9 octobre 2021, Marie Hélène Dussuc participera.

Assemblée générale ADAPA le 18/10/2021, Laurence Joly participera.

Salon des maires le vendredi 8 octobre à Bourg en Bresse.

Réclamations faites aux élus concernant les bacs de tris pleins et non ramassés : Comme indiqué lors des précédents Conseils Municipaux, la mairie n'a pas la compétence du ramassage des containers de tri, celui-ci étant sous la responsabilité de Haut-Bugey Agglomération. La mairie et le Conseil Municipal sont pleinement conscients des désagréments que cela engendre et la mairie continuera à faire remonter les plaintes des habitants. Pour information, HBA rencontre de nombreux problèmes mécaniques avec ses camions de ramassage et cela devrait rentrer dans l'ordre très rapidement.

Réclamation pour élaguer la végétation route de Berthiand : Les mesures ont été prises.

Remerciements

**Prochain conseil municipal le mercredi 3 novembre 2021 à 20h30 en mairie**